



Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le 07/04/23



ID : 031-213104219-20230405-DEL2023_02_10-DE

Folio 2023-1

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT HAUTE - GARONNE	EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de PINS-JUSTARET
---	--

NOMBRE DE MEMBRES			SEANCE du 5 avril 2023
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	L'an deux mille vingt-trois et le cinq avril à dix-huit heures Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal de la commune, sous la présidence de M. Philippe GUERRIOT, Maire.
27	27	26	
DATE DE LA CONVOCATION			
30 mars 2023			
DATE D'AFFICHAGE			
30 mars 2023			

Etaient présents

Mesdames GAMBET, TARDIEU, MARTIN-RECUR, PEREZ, COMBA, ABADIE, MARTY, PRADERE, VIOLTON, BEGUE, BESOMBES
Messieurs GUERRIOT, ORTIGOZA, GAROUSTE, RENOUX, BONTEMPS, MIJOLE, PERON, MORANDIN, CHARRON, BERGONZAT

Procurations

Mme LAFONT avait donné procuration à Mme COMBA
M. CARRIERE avait donné procuration à M GAROUSTE
Mme SAUVAGE avait donné procuration à Mme PEREZ
Mme RAHIN avait donné procuration à Mme MARTIN-RECUR
M. GOUSSET avait donné procuration à Mme TARDIEU

Absents

M. PIRIOU

M. BONTEMPS a été élu secrétaire de séance à l'unanimité (24 voix pour).

DELIBERATION N°2023-02-10

**PROMOLOGIS – Acquisition d'une partie des espaces verts de
l'opération du Périé**

La société PROMOLOGIS a réalisé il y a de nombreuses années l'Opération dite du Périé située rue du périé et rue des acacias, à proximité du terrain d'honneur. PROMOLOGIS est actuellement en train de céder une partie des logements à leurs habitants dans le cadre des cessions prévues à la planification.

A cette occasion, le bailleur a proposé à la Commune de lui céder une partie des espaces verts de cet ensemble immobilier situés le long du chemin de la gare (voir plan). Ces espaces verts limitrophe du domaine public viennent élargir la propriété communale et peuvent offrir des possibilités nouvelles d'aménagement notamment pour les cheminements doux (piétons, vélos...), leur acquisition présente un intérêt pour la commune.



Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le 07/04/23

ID : 031-213104219-20230405-DEL2023_02_10-DE



Folio 2023-2

Il sera donc proposé au Conseil Municipal d'approuver cette acquisition portant sur environ 270 m² à l'euro symbolique, d'autoriser le maire à signer les actes à intervenir et tous les documents annexes nécessaires.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

A la majorité (25 voix pour et 1 contre PERON),

APPROUVE l'acquisition auprès de PROMOLOGIS des espaces verts et cheminements doux de la résidence du Périé situés le long du Chemin de la Gare conformément au plan ci-joint pour un volume d'environ 270 m² à l'euro symbolique.

AUTORISE le maire, ou son représentant à signer tous les documents à intervenir dans cette affaire et notamment à signer l'acte authentique à recevoir par Maître SIGUIE.

PRECISE que les frais relatifs à cette transaction seront pris en charge par la commune.

Ainsi fait et délibéré à Pins-Justaret, le 5 avril 2023
Pour copie conforme au registre.

Le Maire,

Philippe GUERRICQ

